

L'an deux mil huit, le seize juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-le-Dunois s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard DELAFONT, Maire.

Sont présents : M Mmes DARDAILLON Bruno, GUIGNAT Marie-Claude, DUMOULIN Robert, DEBROSSE Guy, NEVEU Christophe, PERICAT Bernard, TISSIER Roger, PARINAUD Charles, PINAULT Murielle, BARCAT Jeannette,

Absents : DUMOULIN Roger, DESFOUGERES Francette qui a donné procuration pour voter en son nom à BARCAT Jeannette, PASQUIGNON Laurent, JOYEUX Sylvie qui a donné procuration pour voter en son nom à DEBROSSE Guy.

Madame Murielle PINAULT a quitté la séance à 10heures 20', après la cinquième délibération.

Monsieur PARINAUD Charles est élu secrétaire de la séance.

Délibération n° 080716.1: Programme de voirie 2008

Monsieur le Maire présente au Conseil les devis des travaux de voirie retenus par la Commission de travaux et ceux rendus nécessaires suite aux pluies d'orage du 27 mai 2008

APRES EN AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL.

- décide de faire réaliser les travaux suivants :

Fauchage	2 320,24
Point à temps	23 712,00
Elagage	21 840,00
Création de fossés sur ancienne voie ferrée	1 352,00
Chemin face à l'étang des pompiers	52,00
Curage fossés La Brugère	98,80
Réfection mur de soutènement de Puyléger	3 575,52
Canalisation des eaux pluviales à Puyléger	3 477,76
Mise en place miroirs à Chabanne	479,76
Réfection mur de soutènement à Puyléger	3 575,52
Canalisation des eaux pluviales à Puyléger	3 477,76
Réfection piste des Bordes	2 270,84
Réfection piste des Termes	7 804,16
Réfection accotement route des Verrines	974,06
Réfection route de Laveaucoupet (vers Champotier).....	1 423,76
Réfection accotement rte moulin de Châtelus.....	1 744,08
Réfection de l'accotement piste de Gest	1 248,00
Réfection talus au Mas Saint Jean	3 402,05
Réfection talus route de la Barde	1 347,84
Réfection talus à Glatreix	2 003,04

Délibération n° 080716.2 : Subvention au Comité des Fêtes de Saint-Sulpice-le-Dunois

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande du Comité des Fêtes de Saint-Sulpice-le-Dunois afin qu'il lui soit octroyé en 2008 une subvention pour l'organisation de la fête locale annuelle du 15 août 2008.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- Accorde une subvention de 615,00 euros au Comité des Fêtes de Saint-Sulpice-le-Dunois pour l'organisation de la fête locale

- Les crédits seront pris sur le chapitre 65 du budget principal 2008

Délibération n° 080716.3 : Indemnité de Conseils à Monsieur Philippe DARBON, Receveur Municipal par intérim du 11 janvier au 14 mars 2008

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseils allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et des Etablissements Publics; que cette indemnité a été attribuée à taux plein à Mademoiselle Nathalie POUSSOU, Receveur Municipal, par délibération en date du 19 août 2004 par le précédent Conseil municipal et 21 mars 2008 par le nouveau Conseil municipal.

Il précise que lors d'une absence de Melle POUSSON, Monsieur Philippe DARBON a du 11 janvier au 14 mars 2008 assuré l'intérim des fonctions de Receveur Municipal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- considérant les services rendus par Monsieur Philippe DARBON, qui a du 11 janvier au 14 mars 2008 assuré l'intérim de Melle Nathalie POUSSOU, Receveur Municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois

- décide de lui allouer l'indemnité de conseil durant la période d'intérim, au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225

Délibération n° 080716.4 : Gestion de l'alerte locale automatisée

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur le Préfet de la Creuse concernant la Gestion de l'alerte locale automatisée depuis la Préfecture en direction de la Commune. Il précise qu'il y a lieu de désigner un ou plusieurs Conseillers disponibles pour assurer la fonction de réception des messages d'alerte

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Désigne comme destinataires des alertes :

Maire : DELAFONT Gérard

1^{er} adjoint : DARDAILLON Bruno

2^{ème} Adjoint : GUIGNAT Marie-Claude

3^{ème} Adjoint : DUMOULIN Robert

Délibération n° 080716.5 : Syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers de la Creuse - Adhésion du SIERS.

Monsieur le Maire indique que le 13 mai 2008, le Comité Syndical du SIERS a décidé à l'unanimité d'adhérer au futur syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers en Creuse. La première mission de ce syndicat sera d'évaluer différentes solutions de traitement et surtout d'identifier des sites potentiels pour accueillir une unité de traitement, pour une politique pérenne de gestion des déchets dans le département.

Cette adhésion du SIERS à un autre syndicat est soumise à l'accord de ses adhérents, c'est pourquoi le Conseil municipal est sollicité sur cette question. Compte tenu de son importance pour le département et de la nécessité pour le SIERS de se faire entendre au sein du syndicat, Monsieur le Maire propose d'accepter l'adhésion du SIERS au futur syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers de la Creuse

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- d'accepter l'adhésion du SIERS au futur syndicat mixte d'études pour la gestion des déchets ménagers de la Creuse.

Délibération n° 080716.6 : Acquisition de matériels d'entretien pour la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le devis des Ets Brunet à Bonnat pour l'acquisition de matériels destinés à l'entretien de la salle polyvalente : aspirateur et cireuse, pour un montant TTC de 400 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- accepte le devis des Ets Brunet à Bonnat pour l'acquisition de matériels destinés à l'entretien de la salle polyvalente pour un montant TTC de 400 euros.

Délibération n° 080716.7 : Course de côte organisée par « Ecurie 23 » - Coupe de la Commune.

Monsieur le maire rappelle au Conseil que le 16 août prochain aura lieu une démonstration de montée en côte de voitures de compétition, organisée par « Ecurie 23 » ; les Communes et Comités de Fêtes de La-Celle-Dunoise et Saint-Sulpice-le-Dunois sont parties prenantes dans cette manifestation, au départ de la-Celle-Dunoise et se déroulant en plus grande partie sur Saint-Sulpice-le-Dunois.

Il propose que la Commune offre une coupe ou un trophée pour la remise des prix.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- accepte que la Commune offre une coupe ou un trophée pour la remise des prix de la démonstration de montée en côte de voitures de compétition, organisée par « Ecurie 23 » le 16 août 2008

Délibération n° 080716.8 : Décision budgétaire modificative n°2.

Monsieur le Maire informe le Conseil que compte tenu des décisions qui viennent d'être prises, il y a lieu d'effectuer des virements de crédit comme il suit :

Budget principal

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Dépenses d'imprévues	020	H.O.	2 376,00			
Bâtiments scolaires	21312	11	4 143,00			
Autres immobilisations corporelles				2188	H.O.	1 060,00
Autres immobilisations corporelles				2188	11	4 143,00
Constructions				2313	12	1 316,00
Investissement dépenses			6 519,00			6 519,00
		Solde	0,00			

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus

Délibération n° 080716.9 : Désignation d'un délégué suppléant auprès de la commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Pays Dunois

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en date du 21 mars 2008, il a été désigné par le Conseil comme représentant de la Commune auprès de la commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Pays Dunois. Il fait part à l'Assemblée qu'il y a lieu de désigner un délégué suppléant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

Désigne Monsieur Bruno DARDAILLON, en tant que représentant de la Commune suppléant de Monsieur Gérard DELAFONT, auprès de la commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes du Pays Dunois.

Délibération n° 080716.10 : Motion de soutien à l'entreprise La Palestel

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la situation de la Société Barbara et de ses conséquences sur les salariés de l'atelier de confection « La Palestel ». Il propose de voter une motion de soutien à l'atelier de confection.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- s'inquiète de la situation de la société BARBARA et de ses conséquences sur les salariés de La Palestel ;
- demande que les services de l'Etat interviennent pour que les collectivités locales et les salariés directement concernés soient tenus informés de la situation réelle de l'entreprise, de toutes les procédures en cours et leurs évolutions ;
- apporte son total soutien à l'ensemble des salariés touchés par les mesures de dépôt de bilan.
